

CP LIEGE

PV N° 17/1617 DU 22/03/17

Présents : Mmes Joliet, Corbisier et Lebrun ; MM. Hassé, Ghiezen, Rowier, Weber et Riga

Absents et excusés : MM. Beck, Vinci et Fraiture

Invité : MM. Dardinne

• Préambule :

Les membres du comité provincial prennent acte de la demande de congé pour une durée indéterminée de messieurs Beck et Vinci.

Le PV de la réunion de bureau du 15 mars est adopté à l'unanimité.

• Courrier :

1. Candidature de Mme Janssens Christina comme vérificatrice aux comptes du comité provincial.
2. Du BC St-Vith et du BCM Herstal concernant un incident lors d'une rencontre U16 opposant les deux clubs. En l'absence de rapport des arbitres, le comité provincial classe le dossier.
3. Du BC Stavelot, plainte suite à l'agression physique de son délégué par le coach adverse lors d'une rencontre de poussins. Ce dossier est du ressort des organes judiciaires qui statueront en toute indépendance.
4. Du club Royal Intercorporation Liège (0994), liste des 9 équipes participant au championnat de la RIL.
5. Demande de vérification du BC Oupeye concernant la participation d'un joueur suspendu du BC Henri-Chapelle lors d'un match P2MM. Martine Corbisier a répondu.
6. De M. Buchet, secrétaire ff de la chambre d'appel, courrier concernant l'attitude jugée inappropriée des arbitres après la séance de ce vendredi 17 mars. Les arbitres incriminés seront convoqués devant le comité provincial aux fins d'y être entendus.
7. Du président du Collège Saint-Louis, dénonce l'attitude des arbitres à l'issue de la séance de la chambre d'appel. Il demande la récusation de deux arbitres. Le C.P. tient à rappeler que la récusation d'arbitres n'est pas prévue par les statuts.
8. De M. Buchet, secrétaire ff de la chambre d'appel, PV de l'appel concernant le match P1MM 401232 St-Louis – RBC Verviers Pepinster. La rencontre 401232 est à rejouer à bureaux fermés.
9. Du président du BC Comblain, feed-back concernant la gestion des équipes féminines. Pris note.

10. De la secrétaire du RB Tilff, demande de dérogations diverses. Pour rappel, ces courriers doivent être adressés au CDA de l'AWBB pour suite utile. Le C.P. n'accorde jamais de dérogation.
11. Du J-C Vandeput, procureur régional, notification de la suspension provisoire du joueur R.B. du BC Awans. Motifs : COUPS VOLONTAIRES - MENACES - INSULTES sur Arbitre.
12. Du secrétaire ff du BC Jésyl, considérations sur l'arrêt de la rencontre P4MM Ninane – Jésyl et sur l'attitude d'un joueur de l'équipe de Ninane. Pris note.

· **Communications clubs** :

1. La rencontre P1MM 401232 St-Louis – Pepinster est remise au mardi 18/04 à 21 heures.
2. Inscriptions "play-off" : Collège St-Louis, RB Tilff, ABC Waremmes, Rebond Neuvillois et BC Aubel.
3. Le Mosa Angleur (MM et dames) et le BC Aubel (dames) ne s'inscrivent pas aux "play-off".
3. RAPPEL : Les clubs qui ne désirent pas participer aux tours finals (P2MM, P3MM, P4MM, P2D et P3D et jeunes) doivent se désinscrire avant le 31 mars à 20 heures. A défaut, en cas de non-participation une amende de 250 euros sera imputée aux clubs.

· **Communication arbitres et CFA.**

1. W. Lamnouar, P. Outmans, V. Goffin et Q. Fransolet sont proposés par le Comité provincial comme candidats arbitres régionaux. Bonne chance à eux !
2. Ayant eu vent de possibles actions de protestations ("grève", appel au boycott, ...) de la part "des" arbitres de P1MM, la présidente du comité provincial les a convoqués ce mercredi 22 mars à 20 heures devant les membres du comité provincial.

Présents : S. Simon, Q. Fransolet, A. Fassin, J. Halkin, A. Gojack, J. Cambroisier, D. Salasso, Q. Delforge, W. Lamnouar, P. Outmans, J-M Loupart

Excusés : Valentin Goffin, Philippe Austen, François Leloir, Frédéric Cawez, Thomas Bastin, Joachim Thiry, Jérôme Berny(secrétaire CFA).

Absents : Thimothée Lekeu, Bertrand Gauthy, Guillaume Bastens, François Bastens, Dylan Antoine

Le comité provincial, à l'unanimité, rappelle solennellement aux arbitres qu'il ne peut en aucun cas cautionner ce genre d'actions qui pourraient nuire gravement à la régularité du championnat. Le comité trouve ce mouvement totalement inadéquat a fortiori car il risque de pénaliser des clubs qui ne sont pas concernés par les tragiques événements des dernières semaines.

Le comité provincial rappelle également les droits et les devoirs des arbitres et en particulier ceux de respecter les verdicts des conseils judiciaires, de ne pas

s'immiscer dans des discussions publiques sur le bien-fondé des décisions des organes de la fédération dans son ensemble, de s'élever en toutes circonstances au-dessus de la mêlée, de faire preuve d'une prudence de "Sioux" lorsque l'on s'exprime sur les réseaux sociaux voire même de s'abstenir d'y commenter des sujets concernant le basket-ball ses tenants et aboutissements et finalement de se comporter d'une manière irréprochable sur et en dehors des terrains.

En outre, les initiatives personnelles sont à bannir et il est préférable de se référer auprès de ses dirigeants avant toute démarche qui pourrait vite devenir malencontreuse.

Enfin, un appel au calme et un retour rapide à plus de sérénité est demandé à l'ensemble des participants d'une rencontre de basket-ball en ce y compris les arbitres.

Vu ce qui précède, et au vu du climat actuel, afin d'assurer la sécurité des arbitres de P1MM d'une part et plus de sérénité d'autre part, le comité provincial décide, dans la mesure des possibilités, d'encadrer les arbitres de P1MM par un arbitre chevronné des divisions supérieures.

Il appartient maintenant à l'ensemble des intervenants de mettre tout en œuvre pour que l'on se dirige vers un apaisement généralisé et une fin de championnat riche en exploits sportifs et non plus extra-sportifs !

(s)

B. Riga

Secrétaire C.P. Liège

M-T Joliet

Présidente C.P. Liège